

Examens 1° et 2° DAN

ORGANISATION LIGUE D'APPARTENANCE

Tableau récapitulatif des conditions de présentation

Saison 2007/2008

Modifications avec application immédiate

MODIFICATION 1

| Pour accéder aux grades de | 1er dan | 2ème dan |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Grade précédent | 1er kyu | 1er dan |
| Age minimum révolu | 16 ans | 18 ans |
| Temps <u>minimum</u> entre chaque grade pour être admis à se présenter | 1 an de session à session | 2 ans de session à session |
| En cas d'échec à un examen interdiction de se représenter à la prochaine session sauf dans le cas où il n'y aurait qu'une seule session par an | | |

MODIFICATION 2

Les candidats aux sessions d'examens doivent adresser la totalité de leur dossier de candidature **AU PLUS TARD DEUX MOIS** avant la date de l'examen, le cachet de la poste faisant foi, au secrétariat de leur ligue :

FFAAA IDF 17, rue Georges Bailly 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

1° - La feuille de candidature complètement renseignée et comportant la signature du professeur du club dans lequel le candidat est licencié. Si le candidat est l'enseignant de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.

2° - Le carnet de grades CSDGE-UFA. Seul ce document, avec le diplôme, attestent l'homologation officielle d'un grade.

Si vous n'êtes pas en possession de ce carnet, joindre une photo d'identité pour son établissement et c'est cette seule condition qui régira la délivrance de ce document. Pour les 1° DAN, joindre une photo d'identité.

3° - Le passeport sportif FFAAA en règle et comportant :

⇒ Le nombre de timbres de licences fédérales correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours.

⇒ Le visa médical avec mention d'aptitude ou un certificat médical de **non contre indication** à la pratique de l'AIKIDO datant de moins d'un an.

⇒ La participation à trois stages au moins organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de **l'INSCRIPTION.**

⇒ Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel de la ligue dont ils dépendent. Sur les trois stages exigés, un seul stage départemental pourra être retenu.

Les stages privés ne sont pas pris en considération.

4° - Le règlement des frais d'inscription à l'examen 1^{er} et 2^{ème} dan est versé au compte de la Ligue Ile de France FFAAA. Pour cette saison les frais sont fixés à 15 euros.

Nous adresser les documents en une seule fois.

Les envois INCOMPLETS ou HORS DELAIS seront retournés à leur expéditeur.